

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Mai

## La vraie décentralisation

Pour une interpellation qui peut être utile, combien en voyons-nous d'inutiles et de superflues, qui n'avancent et ne mènent à rien qu'à faire perdre aux Chambres un temps précieux, s'il était employé à la discussion des mesures des longtemps considérées comme présentant un incontestable caractère d'urgence.

Ainsi en est-il d'un projet qui serait vraiment digne, non seulement d'aboutir, mais encore de recevoir une fréquente et sérieuse application. Nous voulons parler de la création des syndicats communaux, destinés à prendre en main la défense des intérêts des communes et à leur fournir les moyens de se grouper et de s'unir, dans le but de suppléer à l'insuffisance et à l'impuissance résultant de l'isolement dans lequel elles se trouvent.

Le principe d'association appliqué à la vie sociale dans ses différentes manifestations, est une force puissante avec laquelle on est obligé de compter.

On résiste à un individu; on résiste difficilement à une collectivité unie par la solidarité et la réciprocité des intérêts.

Le projet de créer des syndicats communaux a rencontré dans le Parlement une opposition qui ne saurait s'expliquer que par l'amour de la sainte routine dont sont férus beaucoup de nos législateurs.

Nous devons cependant à la vérité de dire que le ministre de l'intérieur s'est montré favorable à ce projet dont il a compris l'importance. La circulaire qu'il a adressée naguère aux préfets, à ce sujet, en a été la preuve manifeste.

Il n'est pas douteux qu'une application intelligente de la loi relative aux syndicats communaux, rendrait des services signalés à la plupart des communes qui seraient soumises à ce régime. Dans beaucoup de muni-

cipalités, les ressources sont insuffisantes et ne permettent pas d'exécuter certains travaux d'utilité publique ou d'assistance, qui rendraient les plus précieux services à la population.

En se syndiquant, c'est-à-dire en unissant leurs efforts et leurs capitaux, ces mêmes communes pourraient exécuter ces travaux et ainsi suppléer à l'impuissance résultant de leur isolement.

L'institution des syndicats communaux, si elle se généralisait, compléterait utilement la loi de 1884; elle constituerait un progrès et permettrait aux conseils municipaux de réaliser bon nombre d'améliorations que l'isolement et le manque de ressources les retiennent dans l'impossibilité d'entreprendre.

Il faut espérer qu'ils sauront gré au gouvernement de la République d'avoir pris l'initiative de cette réforme qui a vivement été combattue par l'opposition réactionnaire qui, conformément à sa tactique habituelle, s'oppose avec acharnement à toutes les lois qui ont pour but de contribuer au bien-être des populations et d'augmenter la somme de liberté dont elles jouissent.

Il est certain que la plupart de nos communes rurales sont faibles pour vivre d'une vie active et fructueuse si elles restent isolées. Leurs ressources étant insuffisantes, elles végètent dans la gêne et leurs intérêts restent en souffrance.

Avec la création des syndicats communaux, il n'en sera pas ainsi.

Elles pourront se prêter un mutuel appui, former des associations, unir leurs ressources, leur activité et suppléer à l'impuissance qui résultait de leur isolement.

C'est pourquoi, nous le répétons, nous avons la certitude que cette loi recevra bon accueil dans nos départements et que les conseils municipaux de nos communes rurales se féliciteront de la mesure dont le gouvernement de la République a pris l'initiative.

Elle est une preuve nouvelle de sa sollicitude

pour nos vaillantes et laborieuses populations des campagnes, si fermement dévouées aux institutions démocratiques, et nous espérons que les municipalités feront de leur côté tous leurs efforts pour que cette loi reçoive son plein effet.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de décentralisation, et l'on a raison. Mais qu'on en soit convaincu, si l'on veut promptement aboutir à quelques résultats utiles et féconds, c'est par la base qu'il faut commencer, en apprenant aux citoyens et aux réunions les plus élémentaires de citoyens, qui sont les communes, à s'associer, à se grouper pour faire leurs affaires le plus souvent possible en dehors de l'intervention de l'administration, c'est-à-dire de l'Etat. C'est ainsi seulement qu'on arrivera à décentraliser, et non autrement.

J. QUERCYTAÏN.

## L'Expédition de Madagascar

Marseille, 20 mai.

Le paquebot *Yan-Tsé*, courrier de Madagascar, des Messageries maritimes, est arrivé ce matin à dix heures trente avec 265 passagers, parmi lesquels MM. Barrat, ingénieur des travaux publics, Pellevan, médecin, Mgr Cazez, évêque de Madagascar, venant de Tamatave, les ingénieurs Brisse et Bavazet, et une dizaine de religieux.

Le *Yan-Tsé* rapatrie les officiers et l'équipage de l'avis *Papin*: le capitaine de frégate Kiessel, le lieutenant de vaisseau Renault, un enseigne, neuf maîtres et soixante-et-onze matelots.

Le paquebot rapatrie également soixante-et-onze soldats d'infanterie de marine, dont une vingtaine de convalescents.

Les hôpitaux militaires sont très bien installés et abondamment pourvus de médicaments pour le corps expéditionnaire: les soldats arrivés par le *Yan-Tsé* le déclarent; ils croient que la campagne sera de courte durée et que les troupes seront de moins en moins éprouvées à mesure qu'elles s'avanceront dans l'intérieur de l'île.

Les Somalis de Djibouti qui sont arrivés à Majunga par l'affrété *Adour* résistent admirablement au climat de Madagascar; ils font le

moment, affolé par l'amour en mesurant toute la

mine, à ten attitude?  
Jean essaya de sourire.

— Où trouverai-je une plus belle maîtresse que toi? Pourquoi l'abandonnerais-je?

— Je ne veux pas être ta maîtresse, dit énergiquement Marcelle... Tu me l'as promis... Tu me l'as juré... Voilà le moment de tenir tes serments. Je ne te demande pas de m'épouser tout de suite... Je sais que c'est impossible pour le moment. Toute ta famille s'y opposerait... Ce que je veux, c'est que tu m'emmenes. Dès aujourd'hui, je veux vivre de ta vie... je veux que mon existence soit tellement soudée à la tienne que rien ne puisse plus l'en détacher... Je ne te général jamais... Je serai ton chien, ta chose... Mais je te veux, je veux te voir toujours... Je ne pourrais plus vivre sans toi... Le reste ne m'est rien.

— Oh! être aimé ainsi! fit Jacques avec une sorte de rugissement rauque.

— Veux-tu m'emmener? reprit la jeune fille. Dis oui ou non, nettement... Si c'est oui, nous partons quand tu voudras, dès demain... si c'est non, je sais ce qu'il me reste à faire...

— Et que feras-tu?

— Je te tuerais.

Jean eut un geste effrayé.

— Quelle plaisanterie! bégaya-t-il néanmoins.

— Je ne plaisante pas, reprit Marcelle. La vie, sans toi, ne serait pour moi qu'une torture continuelle. J'aime autant m'en débarrasser tout de suite, et comme je ne veux pas qu'après moi tu appartiennes à une autre...

Le comte vit au visage de sa maîtresse qu'en effet elle ne riait pas.

Eut-il peur de ses menaces ou se sentait-il, à ce

service de transport dans les parties que l'on reconnaît comme les plus malsaines.

## La prise d'Ambohimarina

Voici quelques détails sur la prise d'Ambohimarina, près de Diégo-Suarez, annoncé le 20 avril par dépêche:

Le 8 avril, deux compagnies de tirailleurs de la Réunion, trois compagnies d'infanterie de marine et une section d'artillerie, sous les ordres du colonel Piel, se sont emparées du point G situé sur la route d'Ambohimarina.

L'attaque a duré une heure. Les Malgaches se sont courageusement défendus. Le fort qui domine le point G et qui possède vingt pièces de canon a été pris d'assaut par nos troupes.

Nous n'avons eu que six blessés. Les Hovas ont eu deux cent cinquante tués et trois cents blessés.

L'infanterie de marine a pris ensuite, à dix kilomètres du point G, un troupeau de neuf cents bœufs.

Le général Duchesne a reçu un accueil enthousiaste à Nossi-Vé.

Le sanatorium de Nossi-Comba est complètement installé.

Marseille, 20 mai.

Les journaux de Madagascar, arrivés ce matin par le *Yan-Tsé*, apportent les nouvelles suivantes:

## Diégo-Suarez

Les Hovas semblent vouloir prendre une attitude offensive.

Un Mauricien, nommé Huguin, avoué et rédacteur de l'*Avenir de Diégo-Suarez*, a été arrêté et écroué sur la *Corrèze*, sous la prévention d'espionnage.

## Tamatave

Depuis près d'un mois, le canon n'avait pas été entendu à Tamatave, quand, le 2 avril, la grosse artillerie du fort a commencé à tonner contre les positions hovas.

Le tir portait sur les nouveaux travaux de défense érigés ces jours derniers par l'ennemi.

Vers six heures et demie, la section d'artillerie, appuyée par une compagnie d'infanterie, prenait position sur le terrain entre Manangarèze et la mer et ouvrait à son tour le feu sur les défenses hovas.

An même instant, les navires de guerre *Papin* et *Dupetit-Thouars* tiraient sur Farafate, Soanirana et Tetezamalama.

Les Hovas ont riposté avec énergie.

Plusieurs de leurs obus sont tombés près d'une section d'artillerie avancée, sans cependant lui faire aucun mal.

moment, affolé par l'amour en mesurant toute la somme d'énergie, de dévouement qui était enfermée pour lui dans le cœur de la fille de l'huissier?...

Toujours est-il que son attitude changea brusquement.

Il saisit la jeune fille dans ses bras et l'embrassa.

— Qu'il soit donc fait, démon, s'écria-t-il, comme tu le désires.

Marcelle avait poussé un cri de joie.

— Tu m'emmenes?

— Oui...

— Quand?

— Demain...

La jeune femme, toute frémissante, avait jeté ses bras autour du cou de son amant, dans une sorte d'abandon sauvage!

— Comme je t'aime! Comme je t'aime! s'écria-t-elle.

Depuis un instant, Jacques, hors de lui, les yeux à fleur de tête, se ramassait sur lui-même pour s'élançer. Il profita d'un moment d'inattention d'Auguste, et d'un seul bond, terrible et prompt, comme celui d'un jaguar, il vint tomber aux pieds des deux amoureux, qui se séparèrent en poussant des cris d'effroi.

Jean s'avança tout pâle de colère vers le groupe formé par Marcelle et Jacques.

— Mais qui est monsieur? demanda-t-il.

— C'est celui dont je t'ai parlé, le fils du paysan... celui qu'on voulait me donner pour mari.

— Il commence son rôle en épionnant, fit dédaigneusement le jeune homme.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 21

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

### XII

— J'ai fait tout ce que j'ai pu, poursuivit la jeune fille, pour cacher mon état, mais je ne pourrai plus le dissimuler longtemps. Mon corset m'étouffe... Il y a des moments où je crois que je vais passer, tellement je souffre.

Jean de Kermor était fort décontenancé.

— Que faire? balbutia-t-il.

Marcelle lui prit la main.

Ses traits étaient devenus énergiques, ses yeux fulgurants.

Sa voix avait comme une vibration métallique.

Elle était si belle ainsi que Jacques l'admirait presque, malgré toutes les tortures qu'il endurait.

— Que faire? répéta-t-elle. Partir!...

— Partir? fit Jean. Où cela?

— Où tu vas. Ne m'as-tu pas dit que tu allais quitter le château?

— Certainement... Je vais faire mon droit à Paris.

— Emmène-moi!

Le comte fit un geste gêné.

— Que je t'emmené?

— Oui, est-ce que tu hésiterais? Est-ce que nous ne sommes pas l'un à l'autre pour la vie? Est-ce que j'existe pour autre chose que pour toi?

— Mais ton père, ta position... bégaya Jean. Ce départ brusque va le tuer.

— Ce n'est pas mon père qui peut m'arrêter, dit violemment Marcelle. Il aura autant de peine à me savoir déshonorée qu'à me savoir partie.

Jean ne répondit pas.

Sa maîtresse remarqua son air embarrassé.

Un éclair brilla dans ses yeux.

— Est-ce que tu refuserais? dit-elle, en le regardant bien en face... Est-ce qu'après m'avoir perdue?...

La jeune femme n'acheva pas. Sa figure était tellement menaçante que Jean de Kermor tressaillit.

— Non, non, répliqua-t-il vivement, je ne refuse pas... Mais réfléchis bien...

— Toutes mes réflexions sont faites...

— C'est un coup de tête qui peut avoir pour toi, par la suite, de graves conséquences...

— Pour moi? s'écria Marcelle avec un sourire de dédain.

— Pour nous deux...

— Parce qu'il te lie trop à moi... Parce qu'il te force à vivre avec moi toute la vie... Que tu as bien voulu de moi pour un moment, mais que maintenant...

Marcelle parlait avec une étrange exaltation.

Jean lui prit les mains, cherchant à la calmer.

— Tu es folle, dit-il, que vas-tu supposer?

— Rien qui ne soit vrai. Ne le vois-tu pas à ta

Tananarive

A la capitale on prépare toujours la résistance. Le dernier tir sur les positions hovas de Manjakandrianombana a été particulièrement meurtrier.

L'ennemi aurait éprouvé, au dire de Mme Shervington, qui arrive directement de Tananarive à Votomandry, de grosses pertes d'hommes, à tel point que Rainandriamampandry aurait écrit au premier ministre que, si le feu des Français continuait, la position deviendrait intenable.

L'ennemi continue de se tenir retranché derrière les marais autour de Tamatave.

Dans la première quinzaine d'avril, deux reconnaissances ont été poussées jusqu'à Ivoondra par les Français. Nos troupes n'ont rencontré aucun ennemi, mais elles ont pu s'approcher d'assez près des positions hovas.

L'intervalle de quinze kilomètres environ qui sépare Marovoay du village d'Androto, occupé par la brigade du général Metzinger, est sans contredit un des plus mauvais passages que nos troupes, acheminées par la voie terrestre, auront à franchir.

En sortant de Marovoay, on traverse un petit affluent de la rivière pour pénétrer dans une immense plaine marécageuse limitée à l'Ouest par le Betsiboka, au Sud et à l'Est par une ceinture de collines peu élevées.

Au centre de cette cuvette, il faut traverser le Marovoay, cours d'eau de 25 mètres de largeur et d'une profondeur de 1 mètre 50 en basses eaux, à fond vaseux, dont les berges boueuses sont recouvertes par la marée.

Un petit village lacustre, Ambohivary, d'une trentaine de cases, bâties sur des pilotis de deux mètres de hauteur, est situé sur la rive gauche; les Sakalaves qui l'habitent cultivent quelques rizières.

La marche dans ces marécages est des plus fatigantes; il faut suivre à la file indienne les petites levées qui retiennent les eaux; ces chaussées ont au plus deux pieds de largeur. Après avoir franchi les rizières, on entre dans les hautes herbes et les roseaux; des bananiers sauvages y forment par places d'épais massifs où le sentier frayé disparaît.

On sort de ces fourrés pour tomber dans des marais couverts de grandes herbes à feuilles larges (henara), où on enfonce jusqu'au ventre. La marche y est extrêmement difficile, car, en dehors du passage étroit où on trouve un fond à peu près solide, la vase n'est recouverte que d'une mince croûte herbeuse qui cède sous le moindre poids.

Le sol se relève insensiblement; après dix kilomètres de ce pénible et dangereux trajet, il devient solide et bientôt on pénètre dans la forêt d'Androto; les arbres, d'abord rabougris et clairsemés, deviennent plus nombreux et plus grands, les eaux claires et limpides d'un ruisseau coulent sur un lit de sable rouge, de grands baobabs les couvrent de leur ombre et on arrive ainsi auprès d'Androto, village sakalave où, comme nous l'avons dit, sont enterrés leurs chefs.

La brigade du général Metzinger, si durement éprouvée, va pouvoir prendre un repos bien mérité sur le plateau salubre d'Ankarafantsika.

Le camp hova d'Ambodimonta, enlevé à la baïonnette par les tirailleurs sakalaves, ne figure pas sur nos cartes, il est complètement en dehors des sentiers connus. Selon toutes les probabilités, ce camp a dû être formé par les Hovas qui s'étaient enfuis vers l'Est après la prise de Marovoay; c'est afin d'éviter à ses soldats toute attaque par le flanc gauche, au moment où ils franchissaient les marécages d'Ambohivary, que le général Metzinger a détaché quelques compagnies pour contourner le marais dans cette direction. Les Hovas ont dû être surpris, car ils n'eussent pas attendu la fouguese attaque de nos auxiliaires s'ils avaient pu la prévoir.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

M. le docteur Emile Rey, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cahors, porté comme s'étant absenté dans le vote de l'ordre du jour Rabier, relatif à l'ingérence cléricale dans l'armée, nous fait connaître qu'il a voté pour.

Au 7<sup>e</sup> de ligne

M. Dufau, chef de bataillon au 126<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé lieutenant-colonel au 7<sup>e</sup> régiment.

Bibliographie

Vient de paraître, chez Hachette, l'histoire parlementaire des finesses de la Monarchie de Juillet, par M. Antony Calmon, membre de l'Institut, sénateur (tome 1<sup>er</sup>, 1 vol. in-8<sup>o</sup>).

L'auteur est, comme l'on sait, notre ancien compatriote, père de M. Robert Calmon, conseiller général de Gramat.

Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme rozières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la mairie le 22 juin prochain au plus tard.

Orphéon de Cahors

On nous prie d'annoncer que l'Orphéon, pour des raisons indépendantes de sa volonté, se fera entendre, incessamment, sur les Allées Fénelon, au lieu de demain dimanche, comme nous l'avions déjà annoncé.

Vaccination

Sur l'ordre de la direction générale de l'assistance publique, les élèves du collège de jeunes filles de Cahors ont été vaccinés par les soins du docteur Valette.

Convocation

Les membres adhérents du Devoir de famille, résidant à Cahors, sont priés de se rendre d'urgence, dimanche 26 courant, à 3 heures du soir, à la réunion qui aura lieu dans une des salles de la mairie.

Médaille coloniale

Voici la liste des anciens militaires résidant dans le département du Lot, à qui M. le ministre de la guerre vient d'attribuer la médaille coloniale :

Cahors, ville. — MM. François Aymerie; Mathieu-Marcelin Andrieu; Marc Paulin Amadiou; Raymond Henri Boudou; Charles Marie-Théophile Blin; Jean-Julien Barrau; Jean-François Cambrouze, Pierre Chapou; Jean Constans, Jean-Marie Coinac.

Antoine Cubaynes; Eugène Dreuille; Nicolas-Albert Gauthier; Jean-Louis Gleye; Jean-Pierre Hugon; Alphonse Knieder; Barthélemy Jarnot; Pierre Levers; Cyprien Larrauffe; Pierre Mayat; Auguste Oulière; Victor-Raymond Verdier.

Arondissement de Cahors. — Pierre Barthélemy, à Maxou; Jean Berty, à Lacapelle-Cabanac; Firmin Brouat, à Pescadoires; Louis-Alain Barrié, à Limogne; Eloi-Bernard Couderc, à Luzech; Louis-Sylvain Crayssac, à Puy-l'Évêque; Jean Cloup, à Lalbenque; Pierre-Guillaume Cavalié, à Luzech; Jean Caminade, à Pescadoires; Jean-Paul David, à Saint-Cernin; Paul Debertrand, à Puy-l'Évêque; Antoine Delfour, à Pescadoires; Louis Delpech, à Biars; Louis Galarat, à Sènaillac.

Mathieu Gélis, à Crayssac; Jean Jacques Giles, à Castelnaud-Montriat; Guillaume Guilhou, à Lalbenque; Victor Holzer, à Saint-Géry; Louis Jouany, à Sènaillac; Pierre Julia, à Castel franc; Pierre Lagarde, à Castelnaud-Montriat; Jean-Louis Layrisse, à Luzech; Victor-Sébastien Montagnac, à Pescadoires; Jean Neulat, à Saillac; Jean-Baptiste Guébre, à Castelnaud-Montriat.

Jean-Pierre Rougier, à Belmont; Joseph-Bernard Rey, à Duravel; Guillaume Sembel, à Lalbenque; Jean-Pierre Soubré, à Flaugnac; Bernard Talayssat, à Catus; Etienne Verdou, à Saint-Cir-Lapopie.

Arondissement de Figeac. — Antoine Bern, à Prudhomat; Jean Brissau, à Cajarc; Jean-Pierre Carray, à Figeac; Antoine Cariteau, à Figeac; François Falsimagne, à Bretenoux; Pierre-Jean Labourdarie, à Saignes; Jean Lavergne, à Viavac.

Pierre Lafon, à Frayssinhes; Antoine Gustave Lescuré, à Figeac; Henry Marty, à Laplante; (Terrou), Baptiste Mas, à Figeac; Pierre Molinié, à Saint-Félix; Jean-Baptiste Pradines, à Assier; Jean François Rougier, à Capdenac; Pierre Salés, à Prudhomat; Martin Salgues, à Bretenoux.

Arondissement de Gourdon. — Pierre Albiat, à Prèsignac, (Souillac); Augustin Andrieux, à Souillac; Jean Baldy, dit Barouille, à Salviac.

Jacques Belguiral, à Strenquels; Martin Bourdarie, à Carluçet; Antoine Bouzou, à Gramat; Pierre Cambroux, à Lanzaç; Paul Capelle, à Carluçet; François Cavarrot, à Souillac; Jean Chapon, à Strenquels; Antoine Combette, à Gourdon; Etienne Delnau, à Martel; Jean-Baptiste Drestresse, à Condat; Marc Ganes à Martel; Jean-Auguste Gardarein, à Souillac; Antoine Granier, à Gourdon; Jean Jarrège, à Cressensac.

Jean Jauberthou, à Cressensac; Pierre Labroux, à Souillac; Pierre Lacassagne, à Martel; Joseph Lestrade, à Lachapelle-Auzac; Jacques Malet, à Gramat; Antoine Marinesque, à Thédillac; François Margis, à Payrac; Gérard Roux, à Sarrazac; Jean Soleille, à Strenquels; Pierre Verdé, à Cressensac; Edouard Vidal, à Gramat.

Orages

A la suite d'un violent orage qui a éclaté dans les environs de Figeac, les eaux du Lot se sont subitement colorées, mercredi, en rouge sale.

Les chefs des musiques militaires

La commission présidée par l'intendant général Delaperrière, qui s'occupe des réformes à introduire dans l'organisation des musiques militaires, prépare une réforme qui, si elle se réalise causera un vif plaisir aux intéressés.

Il serait question de conférer aux chefs de musique l'état d'officier et de créer trois classes, correspondant aux grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine.

On donnerait aussi des galons aux musiciens qui, de par le règlement sur le service intérieur, remplissent les fonctions de sergent et de caporal dans la musique.

Taxe sur les vélocipèdes

Les percepteurs viennent de recevoir l'ordre de procéder au recouvrement de la taxe sur les vélocipèdes pour 1895; le nombre des cyclistes allant toujours croissant, l'administration des finances espère que cet impôt produira cette année un chiffre considérable.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 13 mai 1895

Présidence de M. Daynard

Le secrétaire général dépose, entre autres publications, le nouveau volume de M. Larroumet, intitulé *Études de littérature et d'art*, 3<sup>e</sup> série; une brochure de M. Bourrières, *Roc-Amadour et ses origines*, extraite de l'ouvrage du même auteur, *Saint-Amadour et sainte Véronique*; 3<sup>e</sup> un exemplaire de l'étude de M. J. Mommeja : *les Sarcophages chrétiens antiques du Quercy*.

La société remercie les donateurs de leurs gracieux envois.

Il est donné lecture d'une communication de M. Bladié, membre correspondant, sur le tympan d'un vieux portail de l'église de Goujounac, et dont la copie en plâtre figure au musée de sculpture comparée du Trocadéro, à Paris.

M. Greil lit une adresse de M.-J.-A. Massabiau, sous-bibliothécaire à Sainte-Geneviève en 1830, envoyée à M. Ravez, président de la Chambre des députés, et relative à une pétition concernant le jury littéraire.

Le même membre lit aussi de la part de M. l'abbé Taillefer, un document ayant trait au fermage des boucheries de Montcuq au dix-septième siècle.

COUR D'ASSISES DU LOT

Président, M. MARRAUD, conseiller à la cour d'appel d'Agen; assesseurs, MM. FIEUZAL et BOUISSET, Juges au tribunal civil de Cahors.

Audience du 21 mai

Tentative d'assassinat

Le 16 février 1895, vers quatre heures et demie de l'après-midi, M. Régou, âgé de 70 ans, habitant seul au lieu de Malaret, commune de Figeac, était occupé dans la cuisine de sa maison, lorsqu'il entendit frapper à la porte d'entrée. Il ouvrit aussitôt et se trouva en présence d'un individu qu'il ne connaissait pas et qui n'était autre que le nommé Jean Combalé, cousin du facteur des postes de Belmont, qu'il aidait parfois dans son service. Combalé remit à Régou une lettre cachetée qu'il déclara être à son adresse, mais qui était, en réalité, destinée à un sieur Ratié.

Régou prit cette lettre, puis il se tourna pour prendre ses lunettes placées sur une table voisine, lorsqu'il reçut soudain un violent coup de couteau dans la région dorsale. Il put cependant se retourner pour faire face à son agresseur, mais celui-ci prit la fuite et put se sauver malgré les cris répétés de sa victime. Cependant Régou avait reçu une blessure très grave. L'arme avait pénétré profondément dans les chairs et atteint le poumon; il y avait eu des crachements de sang. Le parquet de Figeac se transporta le soir même sur les lieux et fit rechercher sans retard le nommé Combalé que tous les renseignements indiquaient comme l'auteur de cette lâche agression. De son côté, cet individu effrayé, sans doute, par les rumeurs de la ville, se rendit à la gendarmerie et avoua sa culpabilité.

Combalé, confronté avec Régou qui le reconnut sans hésitation, renouvela froidement ses aveux. Il n'a cessé de déclarer que son intention avait été réellement de donner la mort à Régou, tout en protestant n'avoir à son sujet aucun sentiment de haine ni même aucune pensée de vol. S'il fallait l'en croire, c'est sous l'influence d'une impulsion irrésistible qu'il aurait accompli cet acte. Mais les circonstances qui ont entouré le crime, la préméditation et l'habileté avec laquelle il a été combiné indiquent suffisamment qu'il a eu le vol pour mobile.

Combalé a été soumis à un examen médico-légal. Les deux médecins qui l'ont longuement observé estiment qu'il n'a pas agi sous l'influence d'une impulsion malade irrésistible. Il a obéi aux suggestions de ses intérêts et de ses passions. Sa responsabilité est entière et il est dangereux pour la société.

Ministère public, M. Barathon du Mouceau, procureur de la République.

Défenseur, M<sup>e</sup> Pagès du Port.

Le jury a déclaré Combalé coupable avec circonstances atténuantes.

La cour a condamné l'accusé à huit ans de travaux forcés, avec interdiction de séjour.

Audiences des mardi 21 et mercredi 22 mai

Vols qualifiés

Joseph Graffeulle, Marie Laverdet, femme Graffeulle et Victor Sourie, comparaissent sous l'accusation :

1<sup>o</sup> D'avoir, dans la nuit du 14 au 15 mars, commis, avec effraction, un vol de quatre sacs de farine et de cinq sacs de sarrasin au préjudice de M. Brel, propriétaire à Réveillon, commune d'Alvignac;

2<sup>o</sup> Le 6 avril suivant, d'avoir encore, avec effraction, commis un vol d'une montre en argent et de divers effets d'habillement au préjudice de la famille Marmiesse, de Saint-Médard;

3<sup>o</sup> Dans la nuit du 4 septembre, commis au préjudice de M. Esteval, fabricant de tuiles à Turenne, un vol de seize têtes de volaille.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur la plupart des questions principales, affirmatif aussi sur la plupart des circonstances aggravantes, et avec admission des circonstances atténuantes en faveur des trois accusés.

La cour, après en avoir délibéré, condamne Joseph Graffeulle, à cinq ans de réclusion; Marie Laverdet, épouse Graffeulle, à un an de prison; Victor Sourie, à deux ans de prison.

Audience du 24 mai

Affaire Carrière, épouse Brunel

AVORTEMENT

Ministère public, M. Fournier; Défenseur, M. Pagès du Port.

L'audience d'hier a été consacrée aux débats d'une affaire d'avortement dans laquelle était impliquée la femme Frazie Carrière, dite « Pégagie », de Ruyres.

Reconnue coupable, la femme Carrière est condamnée à deux ans de prison.

Arrestation

Le nommé Sauvage, âgé de 27 ans, mouleur à l'usine de M. Julhia, natif de Manthuis (Charente), a été arrêté pour coups et blessures sur la personne de M. Bouffé, outrages et rébellion au commissaire de police qui cherchait à l'arrêter.

Cet individu a été mis à la disposition du procureur de la République.

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre les nommés Henri S..., âgé de 23 ans, et Jules S..., âgé de 19 ans, demeurant à Cahors, pour tapage injurieux et violences légères.

Montcuq

Dimanche prochain, 26 courant, à deux heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Montcuq.

Sujet : Culture des fourrages verts.

Lauzès-sur-Lot

La foire du 20 mai, renommée pour la race ovine qui y abonde de plus en plus chaque année, a été fort belle.

Le champ de foire était abondamment pourvu d'agneaux et de brebis qui se sont vendus à des prix élevés.

Pour les bœufs, les transactions ont été particulièrement importantes.

Hôtels et cafés regorgeaient de monde.

Gourdon

Mercredi, M. C..., bicycliste amateur de notre ville, ayant parié de faire le parcours de Gourdon à Salviac (aller et retour) en bicyclette, dans l'espace d'une heure, a effectué ce trajet, soit 28 kilomètres, en 57 minutes.

Nos félicitations à M. C... pour la belle course qu'il a fournie, malgré le mauvais état des routes détrempées par la pluie.

Vérification des tabacs

M. Caillaux, vérificateur des tabacs, récemment nommé à Gourdon, a pris possession de son poste.

Nous souhaitons la bienvenue à ce fonctionnaire qui a laissé les meilleurs souvenirs à Cahors.

Figeac

Le nommé Buisson, originaire d'Aurillac, s'étant introduit dans une maison isolée du Mas-de-Tourrel, a été pris par la gendarmerie, bien qu'il se soit barricadé dans la maison.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Figeac.

Deux individus traînant une petite roulotte en compagnie d'un chien, ont été amenés hier matin au parquet de Figeac, sous la prévention de vagabondage et de vol d'une poule, à Rudelle.

Ils ont été arrêtés par la gendarmerie de Lacapelle, à la suite de la dénonciation du propriétaire qui avait trouvé le volatile disparu dans la voiture des deux vagabonds.

Ceux-ci prétendent que leur chien est le seul coupable. C'est lui qui a tué la poule et, pour éviter des désagréments, ils l'ont cachée dans la voiture sans intention de la voler.

Le parquet ne se contentera probablement pas de cette explication.

**Lacapelle Marival**

Un chien présentant tous les symptômes de la rage parcourait, jeudi dernier, la commune de Lacapelle en mordant ses congénères. Les habitants se mirent à sa poursuite et furent assez heureux pour l'abattre. Le maire de Lacapelle télégraphia immédiatement à la sous-préfecture de Figeac, pour demander le vétérinaire et faire procéder à l'autopsie du chien. Le vétérinaire est parti, hier matin, vendredi, à onze heures et a examiné l'animal abattu dans la soirée.

**Grève de Campagnac**

Les ouvriers des mines de Campagnac (Cantal), viennent de se mettre en grève à l'occasion d'une peine disciplinaire infligée par la direction à l'un d'eux pour absence non réglementaire. Le préfet, en tournée de révision dans une localité voisine, c'est rendu à Campagnac vendredi. Les mineurs lui ont adressé une délégation pour exposer leurs doléances. Le préfet leur a recommandé le respect de l'ordre et la liberté du travail. La grève générale a été votée hier matin; cinq cents ouvriers environ ont cessé le travail. Le sous-préfet de Mauriac reste en permanence à Campagnac. Quatre brigades de gendarmerie y ont été concentrées pour maintenir l'ordre et assurer la rentrée des ouvriers dissidents. En même temps que la grève éclatait, on s'apercevait d'un vol de dynamite commis dans la nuit de jeudi à vendredi. Le parquet de Mauriac s'est transporté sur les lieux et a procédé à des perquisitions qui sont restées infructueuses.

**CONCOURS**

spécial, interdépartemental, d'animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot, à Gramat, le Dimanche 30 juin 1895

Subvention de l'Etat, à décerner au nom du Gouvernement de la République..... 3,000 fr.  
Subvention du département. 1,100  
Subvention de la ville de Gramat..... 100

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 17 avril 1895 instituant un concours spécial des animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot, dans le département en 1895, et fixant à 3,000 fr. (médaillages comprises) la subvention de l'Etat; Vu la délibération par laquelle le Conseil général du Lot a voté un crédit de 100 fr., en faveur de l'amélioration de cette race; Vu la délibération du Conseil municipal de Gramat, votant un crédit de 100 fr. en faveur de ce concours; Sur les propositions de la Commission spéciale instituée pour faire le choix du lieu du Concours et dresser le programme,

**ARRÊTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. — Un concours interdépartemental de jeunes animaux et d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot, aura lieu en 1895, le dimanche 30 juin dans la ville de Gramat. Ce concours ne durera qu'un seul jour.  
Art 2<sup>e</sup>. — Les animaux devront être rendus, ce même jour, sur le champ de foire, avant 4 heures du matin; ils ne pourront être retirés avant l'heure fixée par le commissaire du Concours.  
Art. 3<sup>e</sup>. — Tous les propriétaires ou éleveurs des animaux de cette race, sans distinction de département, pourront prendre part à ce Concours.  
Art. 4<sup>e</sup>. — Les prix seront répartis de la manière suivante :

**1<sup>re</sup> CATÉGORIE**

(Agneaux et Agnelles)

**1<sup>re</sup> Sous-Catégorie (Mâles)**

Agneaux d'hiver et Agneaux de printemps (exposés isolément).  
1<sup>er</sup> Prix..... 80 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 60 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 50 »  
5<sup>e</sup> Prix..... 40 »  
6<sup>e</sup> Prix..... 30 »  
} 330 fr.

**2<sup>e</sup> Sous-Catégorie (Femelles)**

1<sup>re</sup> Section (lots de 5 têtes) provenant de troupeaux formés de moins de 50 brebis.  
1<sup>er</sup> Prix..... 70 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 60 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 50 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 40 »  
5<sup>e</sup> Prix..... 30 »  
} 250 fr.  
2<sup>e</sup> Section (lots de 10 têtes) provenant de troupeaux formés de plus de 50 brebis.  
1<sup>er</sup> Prix..... 100 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 80 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 60 »  
} 310 fr.

**3<sup>e</sup> Sous-Catégorie (Mâles)**

Agneaux de l'été.

1<sup>er</sup> Prix..... 80 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
} 150 fr.

**2<sup>e</sup> CATÉGORIE**

Antennais (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait.)

**MALES**

1<sup>er</sup> Prix..... 110 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 90 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 80 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
5<sup>e</sup> Prix..... 60 »  
6<sup>e</sup> Prix..... 50 »  
} 460 fr.

**FEMELLES**

1<sup>re</sup> Section (lots de 5 têtes) provenant de troupeaux formés de moins de 50 brebis.

1<sup>er</sup> Prix..... 80 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 65 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 50 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 40 »  
5<sup>e</sup> Prix..... 30 »  
} 265 fr.

2<sup>e</sup> Section (lots de 10 têtes) provenant de troupeaux de plus de 50 brebis.

1<sup>er</sup> Prix..... 110 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 90 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 80 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
} 350 fr.

**3<sup>e</sup> CATÉGORIE**

Animaux de plus de deux ans et ayant au moins deux dents de lait.

**MALES**

1<sup>er</sup> Prix..... 110 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 90 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 80 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
5<sup>e</sup> Prix..... 60 »  
} 410 fr.

**FEMELLES**

1<sup>re</sup> Section (lots de 5 têtes) provenant de troupeaux de moins de 50 brebis.

1<sup>er</sup> Prix..... 80 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 65 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 50 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 40 »  
5<sup>e</sup> Prix..... 30 »  
} 265 fr.

2<sup>e</sup> Section (lots de 10 têtes) provenant de troupeaux de plus de 50 brebis.

1<sup>er</sup> Prix..... 110 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 90 »  
3<sup>e</sup> Prix..... 80 »  
4<sup>e</sup> Prix..... 70 »  
} 350 fr.

**4<sup>e</sup> CATÉGORIE**

Animaux n'ayant plus de dents de lait.

**MALES**

1<sup>er</sup> Prix..... 100 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 80 »  
} 180 fr.

**FEMELLES**

1<sup>re</sup> Section. — Lots de 5 têtes.

1<sup>er</sup> Prix..... 60 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 50 »  
} 110 fr.

2<sup>e</sup> Section. — Lots de 10 têtes.

1<sup>er</sup> Prix..... 80 fr.)  
2<sup>e</sup> Prix..... 60 »  
} 140 fr.

**5<sup>e</sup> CATÉGORIE**

Troupeaux de brebis mères de tous les âges.

1<sup>re</sup> Section. — Troupeaux de 25 têtes provenant chacun d'une seule bergerie.

Prix unique..... 180 fr.

2<sup>e</sup> Section. — Troupeaux de 50 têtes.

Prix unique..... 120 fr.

Le total des primes ci-dessus est de 3,870 fr.

**Prix d'Honneur.**

1<sup>er</sup> Prix. — Médaille d'argent, au plus beau bélier choisi parmi ceux des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories.  
2<sup>e</sup> Prix. — Médaille d'argent, au plus beau lot (5 têtes de brebis) choisies dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories.

(A suivre).

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**CRÉDIT FONCIER**

Nous sommes heureux d'annoncer que le Crédit Foncier de France vient d'abaisser à 4 p. % le taux d'intérêt des nouveaux prêts qu'il consentira aux particuliers. Ses débiteurs ont toujours toutes facilités pour se libérer par anticipation. Les personnes qui désirent profiter de ces avantages, peuvent s'adresser au Directeur de la Succursale, à Cahors, quai Ségur, n° 11.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à partir de samedi 25 mai, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins. Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**SAINFOIN A VENDRE**

S'adresser au bureau du Journal.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTE DE LA PENTECOTE**

2-3 JUIN 1895

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valable pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 6 juin, les Billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les Samedi 1<sup>er</sup>, Dimanche 2, Lundi 3, Mardi 4 et Mercredi 5 juin inclus.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif, lorsqu'elle expirera après le 6 juin.

**Exposition universelle de Bordeaux**

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus, 2 j.  
— 101 à 200 — — 4 j.  
— 201 à 300 — — 6 j.  
— 301 à 400 — — 8 j.  
— 401 à 500 — — 10 j.  
au-delà de 500 kilomètres..... 12 j.  
Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

C'est devant une salle vide que la troupe Chartier nous a donné Mercredi, 22 mai, la *Marraine de Charley*. Il est regrettable que si peu de personnes aient assisté à cette représentation car les amis du rire et de franche gaieté, auraient passé une agréable soirée.

La pièce, sans prétention aucune, a pour pivot le fait suivant : un jeune étudiant obligé, par des circonstances imprévues, à passer une journée déguisé en femme et à se faire prendre pour la marraine d'un de ses camarades. De ce thème si simple les auteurs ont su tirer une foule de situations aussi burlesques qu'inattendues.

Pendant les trois actes que dure cette innocente mystification, l'action se poursuit avec une vivacité extraordinaire et ne cessé de soulever un rire fou, car il y a de tout dans cette pochade anglaise : de l'extravagance, du quiproquo et même de l'esprit. Le spectateur n'analyse pas, ne raisonne pas, il se tient les côtes et s'en va ravi d'avoir passé une bonne soirée.

Ajoutons que la bonne interprétation de *La marraine de Charley* a été pour beaucoup dans le succès que cette pièce a obtenu.

Félicitons M. Chartier du choix de ses artistes et souhaitons-lui beaucoup plus de monde lorsqu'il reviendra à Cahors.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 18 au 25 mai 1895

**Naissances**

Cousinet Françoise, rue Lastié, 27.  
Mignot Jeanne, rue Dominic, 16.  
Terrié Pauline, à Bégous.

**Décès**

Bès Marie, ancienne bouchère, 84 ans, célibataire, Place St-Maurice, 1.  
Villars Jeanne, ménagère, épouse Delsuc, 68 ans, à l'hospice.  
Planacassagne, Guillaume, cultivateur, 67 ans, rue du Four St-Laurent, 4.  
Ginisty, Marie, épouse Lacombe, 70 ans, avenue de la Gare, 11.  
Chaumont, Jean, 34 ans, célibataire, à l'hospice.  
Costes, Irma, veuve Gintrand, 63 ans, Boulevard Gambetta, 16.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 26 Mai 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)  
La Toulousain (P. R.) L. Daffès.  
Le roi de Lahors (Ouverture) Massenat.  
Marche aux Flambeaux Meyerbeer.  
Sigurd (Fantaisie) Reyer.  
Polonaise de Concert P. Vidal.

L'INSTITUT DES BÉGUÉS DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION le 10 juin DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

**Dernières nouvelles**

**La commission du budget**

La nouvelle commission du budget s'est réunie à deux heures et a immédiatement procédé à l'élection de son bureau.

Au premier tour, M. Lockroy a été élu président par 23 voix contre 10 à M. Cavaignac.

La majorité des commissaires élus s'est prononcée pour des réductions importantes sur le budget de la guerre et contre toute élévation de dépenses pour la marine.

Il est probable qu'elle entendra le gouvernement lundi, et qu'elle désignera ensuite le rapporteur général.

MM. Cochery et Barthou ne poseront pas leur candidature à cette fonction.

**L'équilibre du budget**

Il y a trois manières d'équilibrer un budget; des impôts nouveaux, des emprunts, des économies.

M. Ribot est pour la première manière; la grande majorité, pour ne pas dire l'unanimité de la nouvelle commission du budget, est pour la troisième.

C'est donc le conflit certain, annoncé. Qui cédera? La Chambre, placée entre les projets du gouvernement et les propositions de la commission, aura son choix à faire. En faveur de quel système se décidera-t-elle?

**Le président du Sénat**

M. Challemel-Lacour, président du Sénat, en sortant du bain, a eu un étourdissement; il tomba à terre comme une masse et garde le lit depuis.

**Réunion patriotique**

Une réunion de 1,200 patriotes parisiens a acclamé avant-hier, un discours vibrant de M. Lucien Millevoye, à la salle Pétreille, et voté à la suite un ordre du jour énergique contre la participation du gouvernement français aux fêtes de Kiel.

Chaque année des milliers de malades atteints de *goutte, calculs, rhumatismes, douleurs sciaticques, asthme, maladies de la peau et du sang*, se dirigent vers les villes d'eau pour y suivre un traitement long, dispendieux et quelquefois inutile. Qu'ils essaient donc auparavant de prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. Tant de personnes se sont trouvées guéries, que cela vaut la peine d'en essayer. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

**Nous sommes tous esclaves** de notre estomac le bon La Fontaine l'a bien dit en appelant cet organe Maître Gaster: c'est un maître en effet et souvent intraitable. L'expérience a prouvé que quelques Pilules Suisses, prises aux heures des repas, calment instantanément les maux d'estomac, et leur emploi suivi a donné des résultats merveilleux prouvés par des milliers d'attestations.

Si vos enfants sont pâles, manquent d'appétit et ont les glandes du cou engorgées, s'ils sont sujets à des éruptions de la peau, de la tête et du visage, ayez recours au *Sirope de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup>*, préparé à froid, qui renferme, outre le suc des plantes antiscorbutiques, l'iode tel qu'il se trouve naturellement dans le cresson surnommé à si juste titre la santé du corps.

Le moyen sûr d'arrêter un rhume est de prendre de la quinine dès son début; rien n'est plus facile si l'on a toujours dans sa poche les petites *Capsules de Quinine Pelletier*.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué Successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU, Place du Palais de Justice à Cahors (Lot).

**EXTRAIT**

D'UN

**Jugement prononçant séparation de biens**

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Entre Marie-Anne Monteils, sans profession, épouse de Guillaume Bousquet, propriétaire, avec lequel elle demeure à Péchaurié, commune de Lherm (Lot).

Et le dit Guillaume Bousquet, sus-nommé.

Il appert, Que la dite dame Bousquet a été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Signé : Camille SAUTET.

